

Pièces à fournir par le demandeur

Aide à l'écriture- long métrage cinéma + fiction audiovisuelle (unitaire > 52min, Special TV animation > 26 min ou série)

- Un dossier artistique comprenant :
 - Une note d'intention d'écriture ;
 - Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur, la note de réalisation peut être intégrée à la note d'intention) ;
 - Un synopsis de 5 à 6 pages (et les synopsis courts des épisodes suivants si série) ;
 - Une séquence dialoguée ;
 - Des éléments graphiques pour les films d'animation : story-board, ... ;
 - Un curriculum vitæ de l'auteur ;
 - Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.

Vous pouvez ajouter à ce dossier les éléments suivants, si pertinents avec votre projet :

- Une présentation des personnages ;
- Un mood-board ;
- Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

Seuls les documents présents dans le dossier artistique seront présentés au comité de lecture. Chaque auteur.e doit déposer une demande, même pour le même projet, dans le cas d'une co-écriture.

- Les pièces administratives suivantes
 - Une fiche technique (à télécharger sur la plateforme) ;
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
 - Un justificatif de domicile principal de l'auteur.e (factures fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) ;
 - Une attestation sur l'honneur de l'auteur.e de détenir son domicile principal en Bretagne ;
 - Un R.I.B. de l'auteur.e correspondant à l'adresse de son domicile principal.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

En cas de pseudonyme, il faut nous indiquer que le nom d'artiste utilisé sur le dossier artistique est un pseudonyme. Le dépôt administratif doit se faire sous votre nom civil.

Aide au développement - long métrage cinéma

- Un dossier artistique comprenant :
 - Une note générale du producteur présentant le projet,
 - Une note d'intention du cinéaste,
 - Un synopsis court
 - Un synopsis long de 10 à 12 pages minimum et 3 séquences dialoguées
 - OU
 - Un scénario avec une continuité dialoguée
 - La présentation et la filmographie de la société de production,
 - Un curriculum vitæ du/des scénariste(s) et/ou du réalisateur.trice,
 - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
 - Des éléments graphiques pour les films d'animation : story-board, ...
 - Un mood-board
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

- Les pièces administratives et financières suivantes :
 - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger au moment du dépôt);
 - Un budget prévisionnel de développement faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne ;
 - Un plan de financement de développement ;
 - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
 - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
 - Un R.I.B. de la société de production,
 - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier seront présentés au comité de lecture. Il faut que le dossier artistique et financier soit dans un même document pdf.

Aide au développement – audiovisuel fiction TV/web (unitaire > 52mn, special-TV animation 26 mn ou série > 52mn)

- Un dossier artistique comprenant :
 - Une note générale du producteur présentant le projet,
 - Une note d'intention du réalisateur,
 - Un synopsis court
 - Pour les unitaires et special-TV : Un synopsis long de 10 à 12 pages minimum et 3 séquences dialoguées
OU
Un scénario avec une continuité dialoguée
 - Pour les séries, Un synopsis long de 10 à 12 pages minimum et 3 séquences dialoguées du premier épisode et les synopsis des épisodes suivants (1 page)
OU
le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
 - La présentation et la filmographie de la société de production,
 - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
 - Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
 - Des éléments graphiques pour les films d'animation : story-board, ...
 - Un mood-board,
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

- Les pièces administratives et financières suivantes :
 - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger au moment du dépôt);
 - Un budget prévisionnel de développement faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne ;
 - Un plan de financement de développement ;
 - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
 - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
 - Un R.I.B. de la société de production,
 - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier seront présentés au comité de lecture. Il faut que le dossier artistique et financier soit dans un même document pdf.